



COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à ses annexes V et VI.

Exercice 2023

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	10
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	20
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	21
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers.....	22
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM
- Nom de l'entité de gestion : Pôle Cycle de l'eau
- Caractéristiques : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ARGANCHY, ARROMANCHES-LES-BAINS (lotissement Les Coteaux), AUDRIEU (hameau Hervieu), BARBEVILLE, BAYEUX, CHOUAIN, COMMES (hors hameau Escures), CONDE-SUR-SEULLES, CUSSY (hameau La Madeleine), ELLON, GUERON, JUAYE-MONDAYE, LONGUES-SUR-MER, MAGNY-EN-BESSIN, MANVIEUX, MONCEAUX-EN-BESSIN, NONANT, SAINT-LOUP-HORS, SAINT-MARTIN-DES-ENTREES, SAINT-VIGOR-LE-GRAND, SOMMERVIEU, SUBLES, SULLY, TRACY-SUR-MER, VAUCELLES, VAUX-SUR-AURE
- Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :
 Non, elle n'est pas obligatoire pour Bayeux Intercom
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT :
 Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : le 14 décembre 2023
- Existence d'un schéma directeur En cours. Résultat attendu pour fin juin 2024

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie à autonomie financière.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 24 860 habitants au 31/12/2023 (24 778 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 10 661 abonnés au 31/12/2023 (10 564 au 31/12/2022).

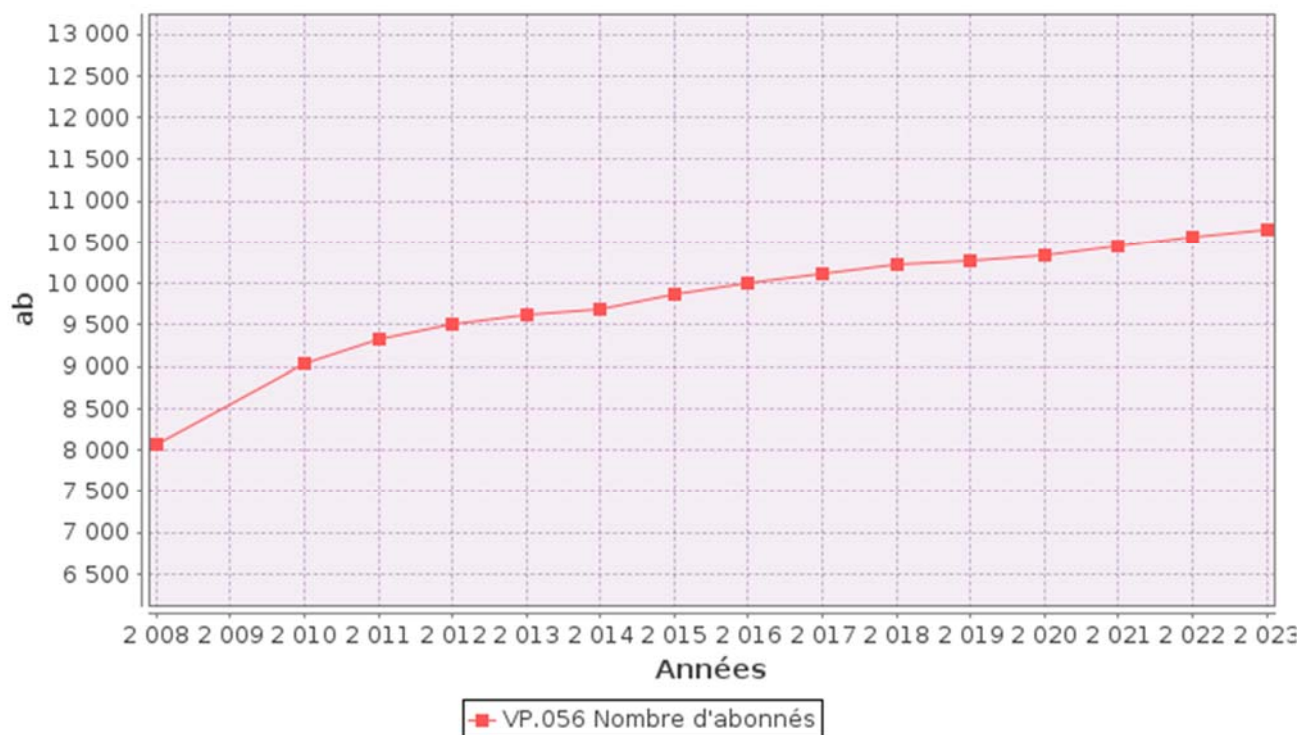
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Arganchy	92	89	7	96	+4,3
Arromanches-les-Bains	28	28	1	29	+3,6
Audrieu	18	17	1	18	=
Barbeville	112	115	6	121	+8
Bayeux	4 971	4 976	63	5 039	+1,4
Chouain	107	109	-	109	+1,9
Commes	270	262	7	269	-0,4
Condé-sur-Seulles	114	114	1	115	+0,9
Cussy	6	5	-	5	-16,7
Ellon	233	216	9	225	-3,4
Guéron	121	109	11	120	-0,8
Juaye-Mondaye	309	289	14	303	-1,9
Longues-sur-Mer	360	348	18	366	+1,7
Magny-en-Bessin	73	70	3	73	=
Manvieux	74	67	6	73	-1,4
Monceaux-en-Bessin	280	273	8	281	+0,4
Nonant	229	224	6	230	+0,4
Saint-Loup-Hors	204	188	15	203	-0,5
Saint-Martin-des-Entrées	370	370	10	380	+2,7
Saint-Vigor-le-Grand	1 141	1 097	22	1 119	-1,9
Sommervieu	480	487	9	496	+3,3
Subles	293	307	3	310	+5,8
Sully	73	68	3	71	-2,7
Tracy-sur-Mer	176	162	17	179	+1,7
Vaucelles	275	276	6	282	+2,5
Vaux-sur-Aure	155	141	8	149	-3,9
Total	10 564	10 407	254	10 661	0,9%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 27,91 abonnés/km au 31/12/2023 (27,65 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,33 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,35 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 164,06 m³/abonné au 31/12/2023. (176,83 m³/abonné au 31/12/2022).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

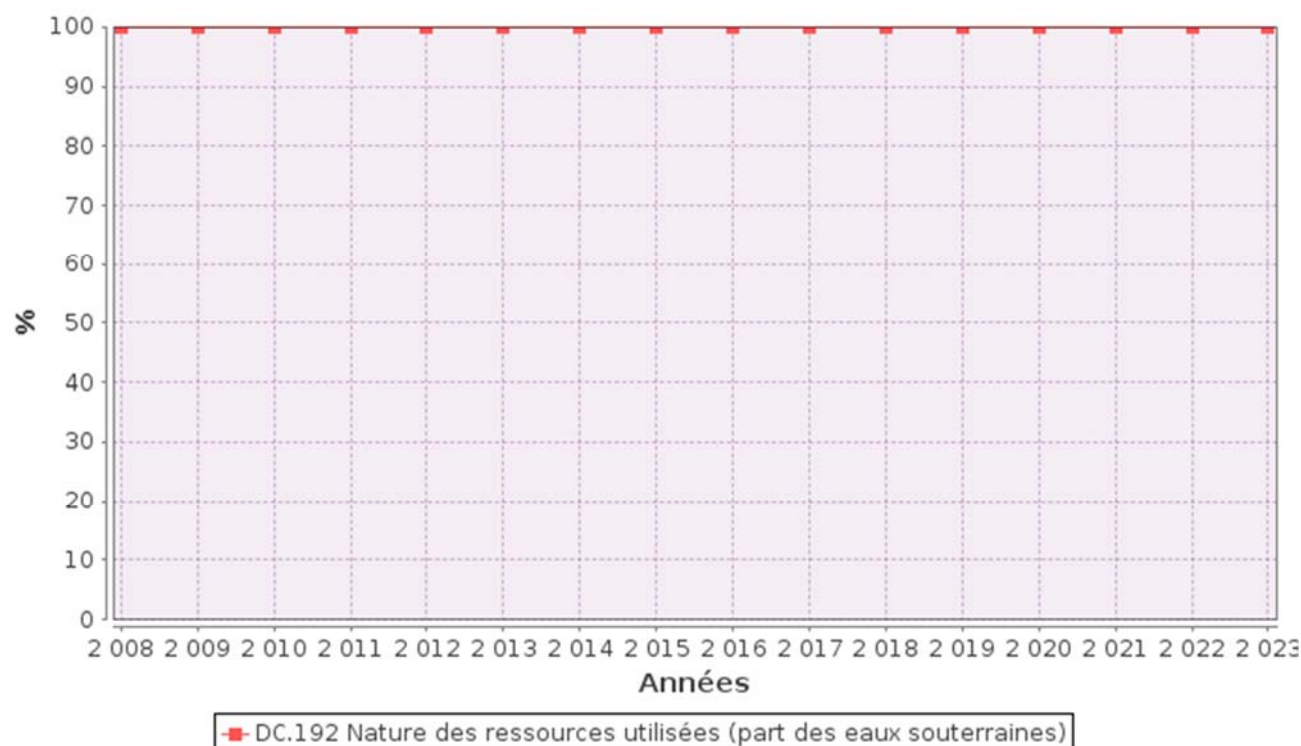


Le service public d'eau potable prélève 1 982 200 m³ pour l'exercice 2023 (2 075 636 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Forage de la Rosière	Eaux souterraines	26 m ³ /h pdt 10h 260 m ³ /j	55 346	53 433	-3,5%
Forage Longues-sur-Mer Les Sourcins	Eaux souterraines	12 m ³ /h pdt 20h 240 m ³ /j	37 319	33 934	-9,1%
Forage de St-Vigor-le-Grand RD 516	Eaux souterraines	150 m ³ /h pdt 20h 3 000 m ³ /j	420 149	459 639	9,4%
Forage de St-Gabriel-Brécy RD 35	Eaux souterraines	223 m ³ /h pdt 20h 4 500 m ³ /j	1 381 233	1 247 044	-9,7%
Forage de la Ferme d'Asnelles	Eaux souterraines	Pas de DUP	143 442	122 614	-14,5%
Captage de Barbeville RD 96	Eaux souterraines	65 m ³ /h pdt 20h 1 300 m ³ /j	38 147	65 536	71,8%
Total			2 075 636	1 982 200	-4,5%

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



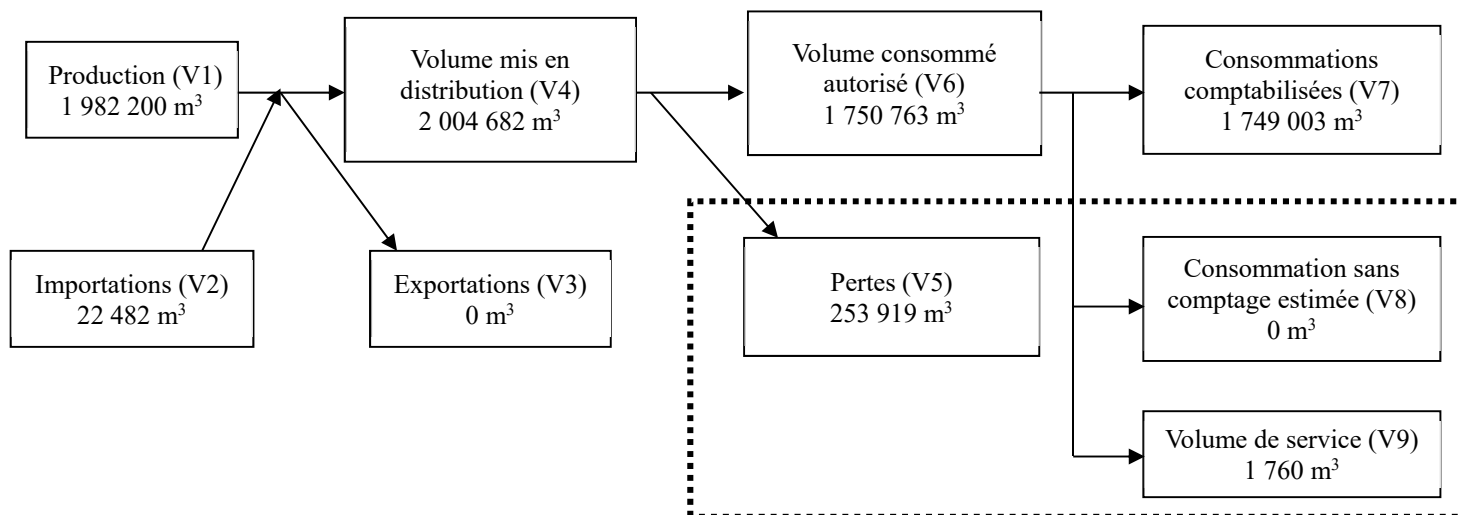
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eaux brutes qu'il traite lui-même.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



V₁ : Volume pompé aux différentes ressources de Bayeux Intercom

V₂ : Volume d'eaux traitées achetées

V₃ : Volume vendu à d'autres services

V₄ : Volume mis en distribution = V₁+V₂

V₅ : Volume perdu par les fuites du réseau

V₆ : Volume consommé autorisé = V₇+V₈+V₉

V₇ : Volume vendu aux abonnés

V₈ : Volume sans comptage (eau utilisée lors de la mesure des poteaux incendie, lavage de voirie, chasse d'eau sur le réseau d'assainissement, ...)

V₉ : Volume utilisé pour le service (vidange des réservoirs pour lavage, désinfection après travaux, purge et lavage de conduites, ...)

1.6.2. Production

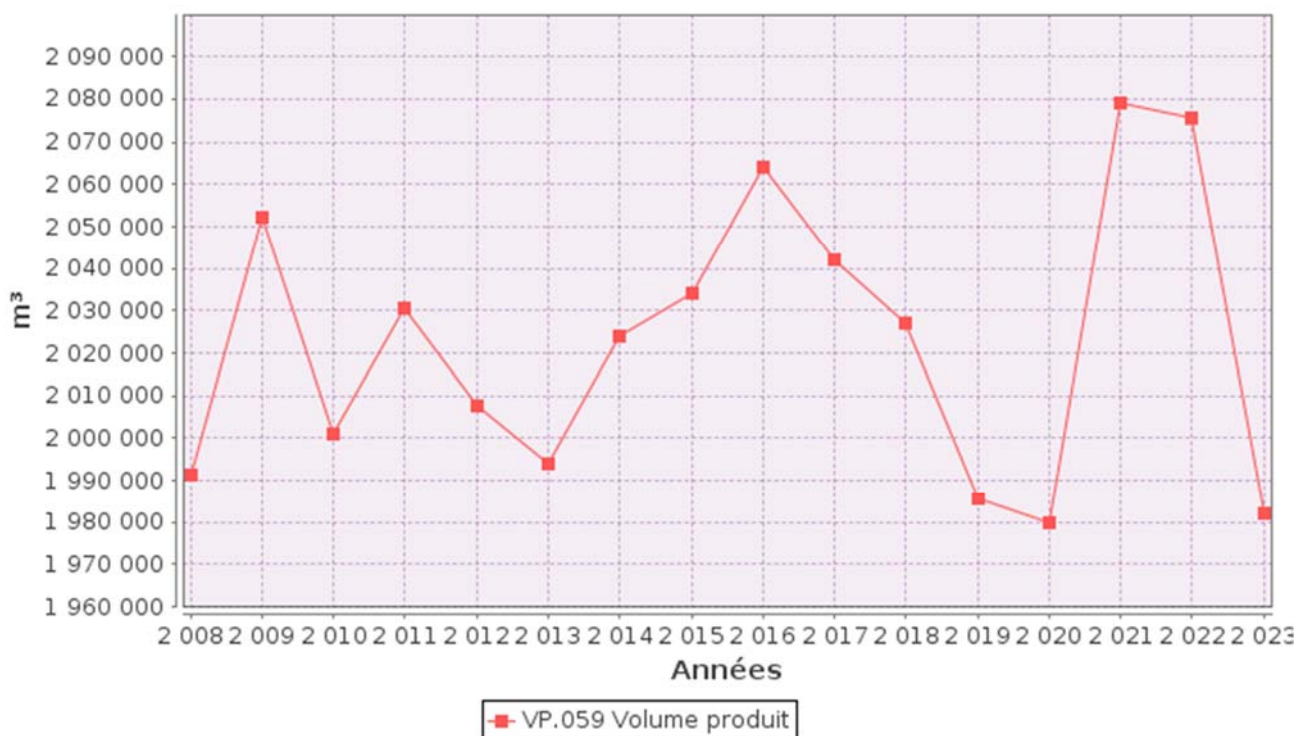


Le service a deux (2) stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
La Ferme d'Asnelles à Juaye-Mondaye	Traitement au charbon actif en grain
Les Sourcins à Longues-sur-Mer	Traitement physico-chimique du fer

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Forage de la Rosière	55 346	53 433	-3,5%	80
Forage Longues sur Mer Les Sourcins	37 319	33 934	-9,1%	80
Forage de St Vigor le Grand RD 516	420 149	459 639	9,4%	80
Forage de Saint Gabriel de Brecy RD 35	1 381 233	1 247 044	-9,7%	80
Forage de la Ferme d'Asnelles	143 442	122 614	-14,5%	20
Captage de Barbeville RD 96	38 147	65 536	71,8%	80
Total du volume produit (V1)	2 075 636	1 982 200	-4,5%	76,3



1.6.3. Achats d'eaux traitées



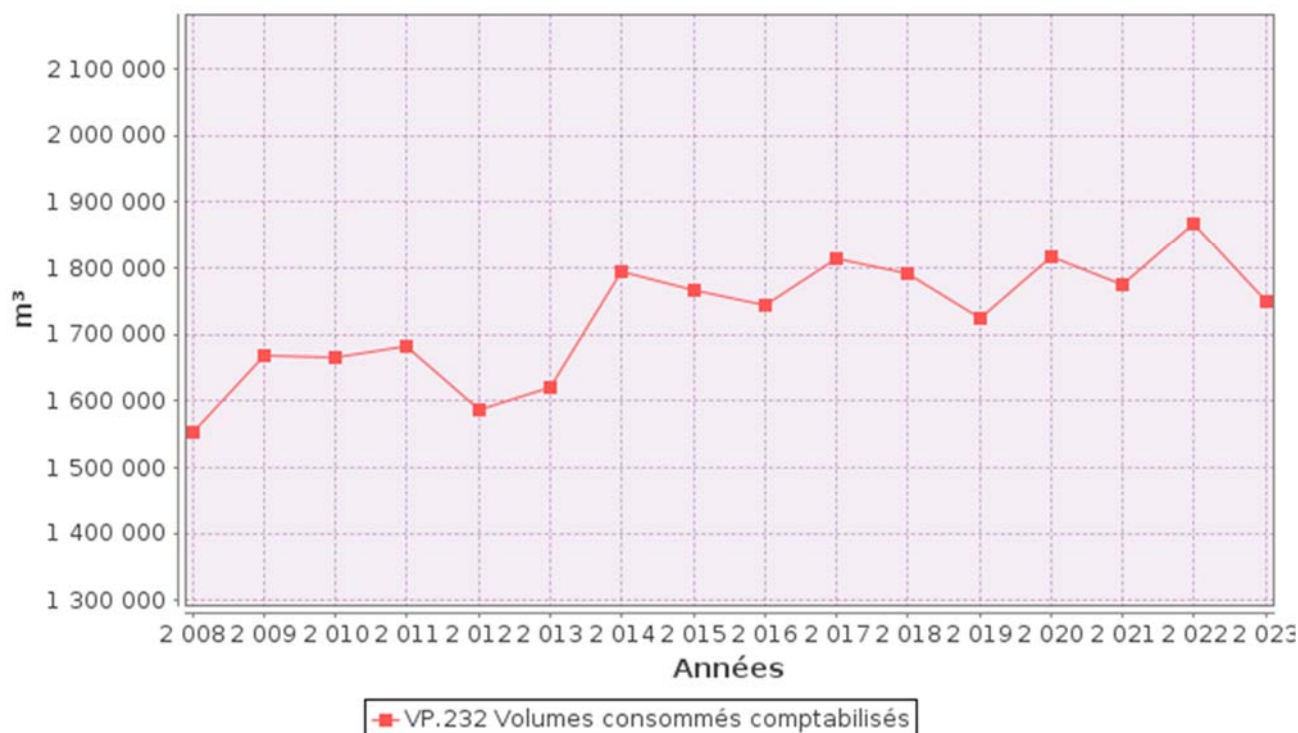
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
SMAEP du Vieux Colombier	4 697	4 732	+0,7 %	80
SIAEP de Balleroy	8 154	9 432	+15,7 %	80
SMAEP des Trois Cantons	22 452	8 318	-63 %	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	35 303	22 482	-36,3%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 318 958	1 281 157	-2,9%
Abonnés non domestiques	549 053	467 846	-14,8%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 868 011	1 749 003	-6,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	=
Volume de service (V9)	996	1 760	76,7%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 869 007	1 750 763	-6,3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 382 kilomètres au 31/12/2023 (382 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service : Pas de frais d'accès au 01/01/2023
 60,00 € HT au 01/01/2024

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	67,28 €	74,00 €
Abonnement DN 30	317,06 €	348,76 €
Abonnement DN 40	498,52 €	558,35 €
Abonnement DN 60	842,27 €	943,34 €
Abonnement DN 80	1 177,92 €	1 319,27 €
Abonnement DN 100 et au-delà	1 517,46 €	1 699,56 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,2175 €/m ³	1,3393 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽¹⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,38 €/m ³	0,38 €/m ³
VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

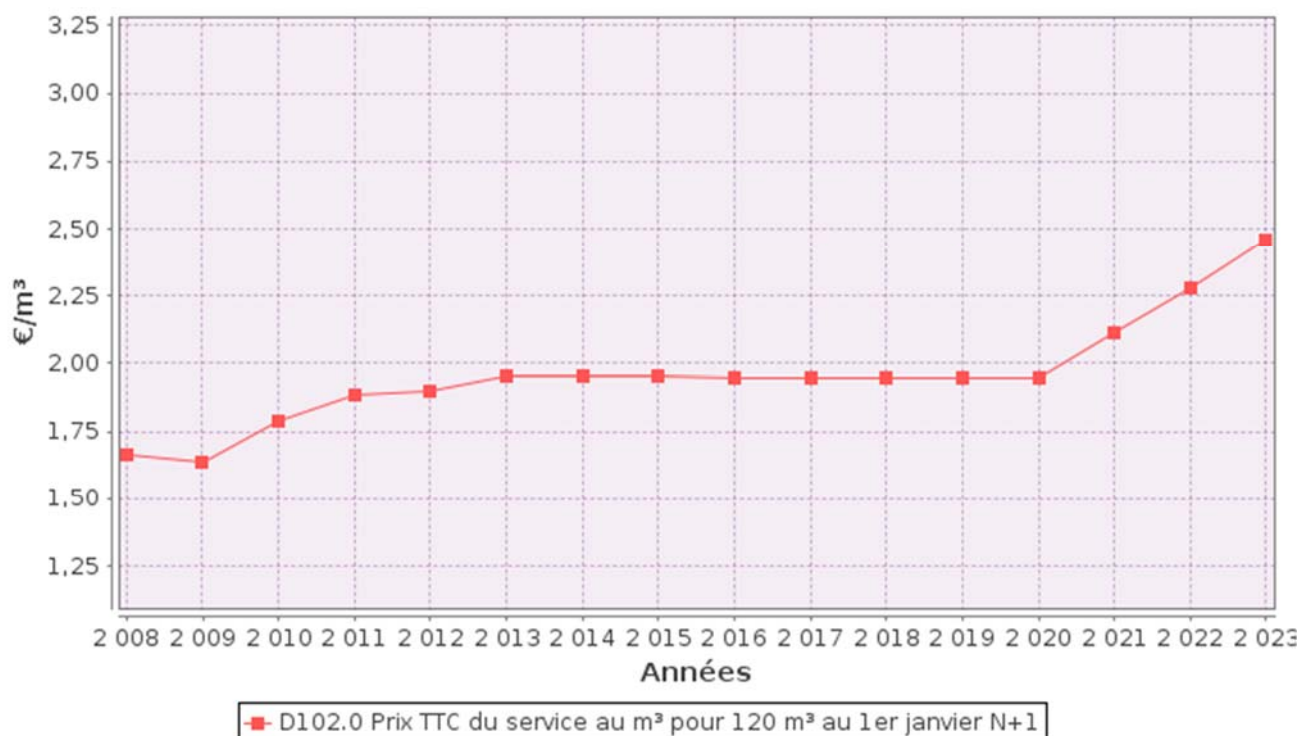
- Délibération n°10 du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable ;
- Délibération n°09 du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les frais d'accès au service et autres tarifications annexes du règlement de service.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	67,28	74,00	10%
Part proportionnelle	146,10	160,72	10%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	213,38	234,72	10%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	=
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	=
Voie Navigable de France (VNF) Prélèvement	0,00	0,00	=
TVA	14,24	15,42	8,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59,84	61,02	2%
Total	273,22	295,74	8,2%
Prix TTC au m³	2,28	2,46	7,9%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Le tarif pour chaque commune desservie est identique.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. Les communes de Nonant, Sommervieu, Monceaux-en-Bessin, Subles et une partie de St-Vigor-le-Grand, équipées de compteur avec radio-relève sont dorénavant relevées de manière semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 1 749 003 m³/an (1 868 011 m³/an en 2022), dont 36 973 ont fait l'objet d'un écrêtement au titre de la loi Warsmann et au titre de fuite sous responsabilité de Bayeux Intercom (fuite au niveau du joint après compteur principalement)

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Une réflexion sur la tarification de l'eau potable a été menée courant 2021. Il en est ressorti que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2014. Pendant cette période, les charges courantes ont augmenté de 14% alors que les recettes ont augmenté de 2,7%. Aussi, une augmentation des tarifs a été décidée sur plusieurs années à partir du 1^{er} janvier 2022 :

- Afin d'assumer les augmentations engendrées par la crise sanitaire et les augmentations du coût de l'énergie notamment ;
- Afin de permettre le financement des investissements indispensables pour répondre à nos obligations réglementaires, à la sécurité et la continuité de service et à une bonne gestion patrimoniale (renouvellement des réseaux notamment).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 718 381,62	2 902 267,30	+7%
<i>dont abonnements</i>	747 748,48	841 037,70	+12%
Recette de vente d'eau en gros	0	0	=
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	=
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	=
Total recettes de vente d'eau	2 718 381,62	2 902 267,30	+7%
Recettes liées aux travaux	9 666,06	64 127,58	+563%
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	=
Redevance pollution domestique	495 147,13	491 046,07	-0,8%
Frais de vérification de compteurs	0	0	0
Frais de compteurs cassés ou branchements détériorés	0	0	0
Subvention d'exploitation contrat animation	68 629,00	0	
Subvention d'exploitation atelier participatif	12 621,00	1 339,00	
Total autres recettes	586 063,19	556 512,65	-5%
Total des recettes	3 304 444,81	3 458 779,95	+5%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 2 902 267 € (2 718 381 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	82	0	86	0
Paramètres physico-chimiques	96	11	112	20

La présence de produits de dégradation de pesticides au niveau des ressources a entraîné des dépassements récurrents de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée, sans risque pour la santé au regard des concentrations mesurées. Des suivis spécifiques sont en place. Des actions vis-à-vis de la protection de la ressource sont en cours.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	88,5%	82,1%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

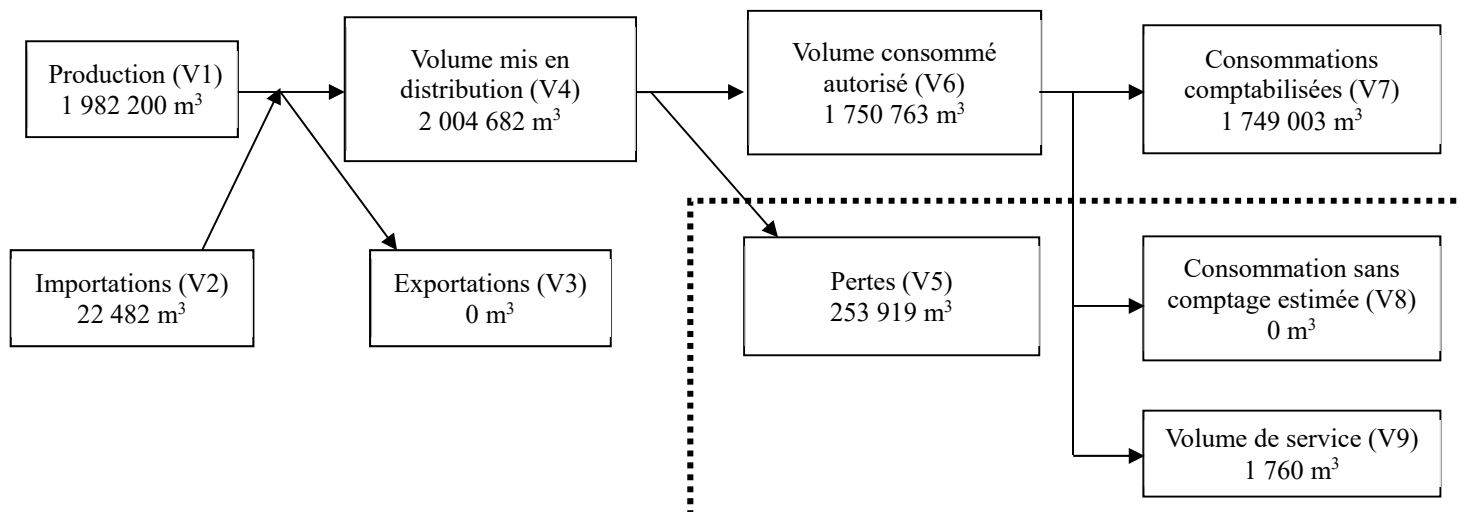
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	75

- (1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



V₁ : Volume pompé aux différentes ressources de Bayeux Intercom

V₂ : Volume d'eaux traitées achetées

V₃ : Volume vendu à d'autres services

V₄ : Volume mis en distribution = V₁+V₂

V₅ : Volume perdu par les fuites du réseau

V₆ : Volume consommé autorisé = V₇+V₈+V₉

V₇ : Volume vendu aux abonnés

V₈ : Volume sans comptage (eau utilisée lors de la mesure des poteaux incendie, lavage de voirie, chasse d'eau sur le réseau d'assainissement, ...)

V₉ : Volume utilisé pour le service (vidange des réservoirs pour lavage, désinfection après travaux, purge et lavage de conduites, ...)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

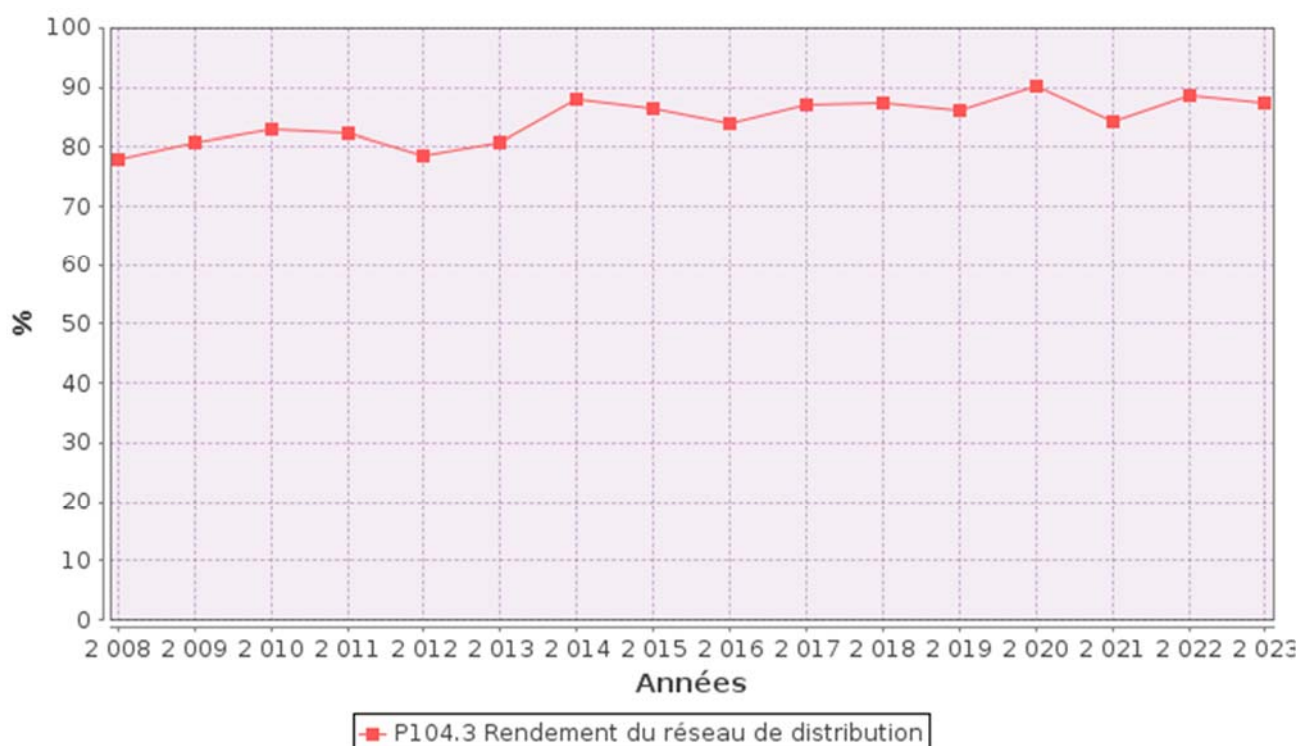
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	88,5 %	87,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	13,4	12,6
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	88,5 %	87,2 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,8 m³/j/km (1,7 en 2022).

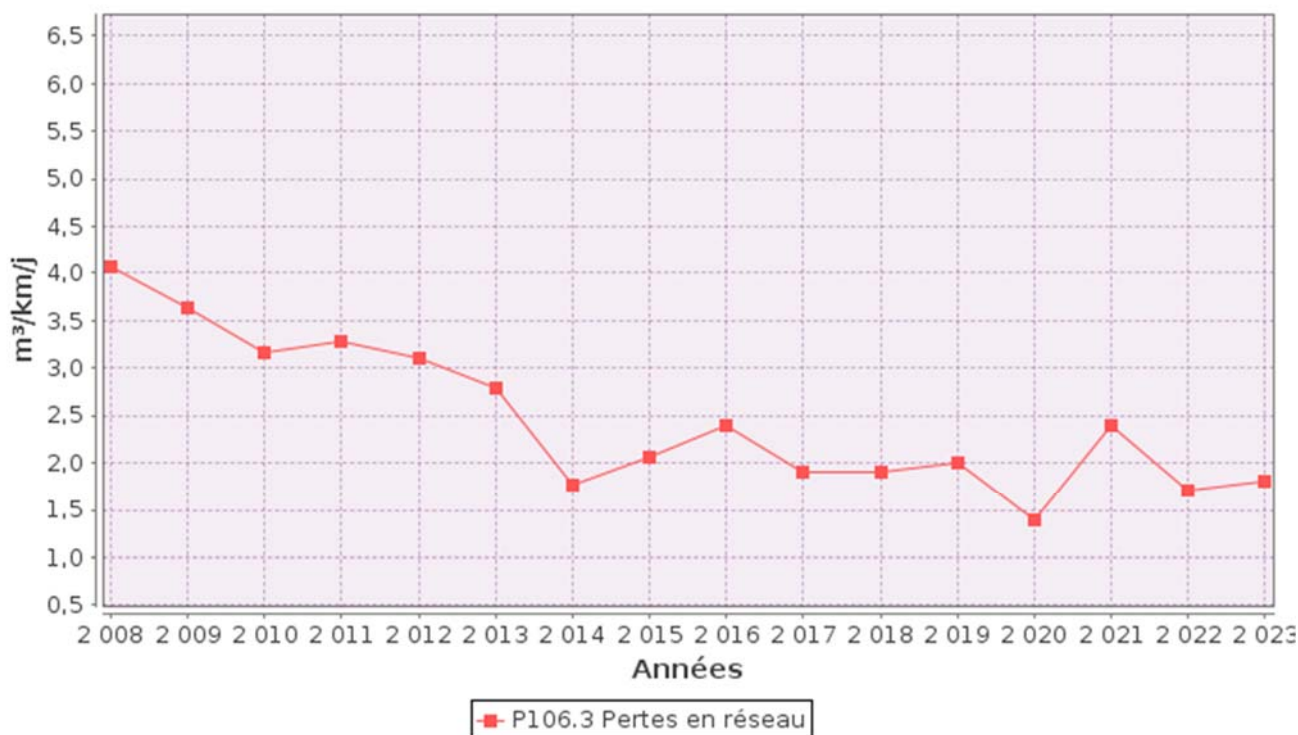
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 1,8 m³/j/km (1,7 en 2022).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	5,65	6,79	5,28	7,35	2,14
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,31%	1,62%	1,68%	1,39%	1,42%

Au cours des 5 dernières années, 27,21 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,42% (1,39 en 2022).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 76,3% (75,9% en 2022).

3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

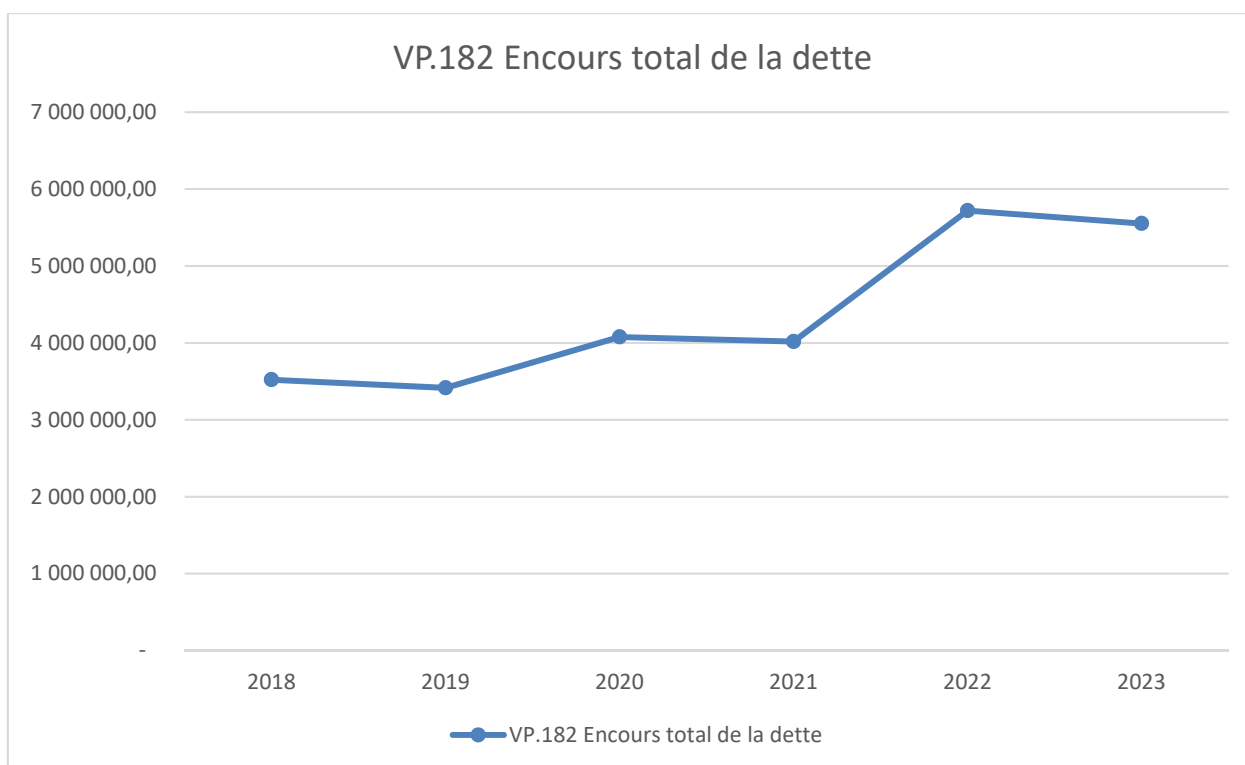


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	5 719 826,53	5 551 647,86
Epargne brute annuelle en €	1 068 000	1 255 403,44
Durée d'extinction de la dette en années	5,4	4,4

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de 4,4 ans (5,4 en 2022).



4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Il n'y a plus de branchements en plomb sur le territoire depuis 2015.

4.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 610 024	2 987 327
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 719 826,53	5 551 647,86
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	248 178,59
	en intérêts	106 338,24

4.4. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 556 033 € (377 892 € en 2022).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Animation pour la mise en place d'une politique environnementale pour la reconquête et la préservation des aires d'alimentation des ressources en eau (volet agricole et non agricole)	32 000 € HT
Schéma directeur d'eau potable : étude d'élaboration	258 421 € HT
Mise en place de la Déclaration d'Utilité Publique pour la Ferme d'Asnelles	12 200 € HT
Etude prospective pour la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)	53 450 € HT

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programme pluriannuel de travaux adopté le 11/04/2023								
Fiche action	Intitulé	Antérieur	Réalisé 2022	2023 (y compris reports)	2024	2025	2026	Total opération 2020 → 2026
23ASS37	Installation des agents : extension de l'Eldorad'eau		0	795 000,00				795 000,00
AEP16	Travaux divers et imprévus sur ouvrages	6 715,00	0	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	66 715,00
AEP17	Travaux divers et imprévus sur réseaux	57 194,89	9 000,73	97 893,90	50 000,00	50 000,00	50 000,00	314 089,52
AEP19	Création de branchements, mise à niveau d'ouvrages de réseau	453 648,35	318 085,60	361 647,49	250 000,00	250 000,00	250 000,00	1 883 381,44
AEP5-3	Réhabilitation de réseaux	1 550 223,61	1 244 359,70	911 503,66	697 000,00	990 000,00	990 000,00	6 383 086,97
AEP6	Sécurisation des ouvrages	48 432,18	7 461,25	95 090,40	40 000,00	40 000,00	40 000,00	270 983,83
19AEP23	Sécurisation du réservoir de Sommervieu	20 802,10	37 805,20	1 675 003,00	346 000,00			2 079 610,30
10AEP8	Interconnexion et abandon Ferme d'Asnelles					1 600 000,00		1 600 000,00
09AEP2	Unité de traitement de l'eau (+1200 k€ sur 2027)					146 500,00	2 800 000,00	2 946 500,00
	Total	2 137 016,13	1 616 712,48	3 951 138,45	1 398 000,00	3 091 500,00	4 145 000,00	16 339 367,06

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 40 demandes d'abandon de créance et en a accordé 40, 8 demandes au titre du Fonds Solidarité Eau (FSE), en a accordé 8.

12 033,07 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0069 €/m³ pour l'année 2023 (0,0228 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La communauté de communes n'a pas mené d'actions de coopération ou d'aide au développement.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 778	24 860
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,28	2,46
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	88,5%	82,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75	75
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,5%	87,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,7	1,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,7	1,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,39%	1,42%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	76,7%	76,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0228	0,0069

Rapports sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2022 - Note liminaire

Facture d'eau type (D102.0) relative à l'ensemble des compétences eau potable et assainissement exercées en propre par la communauté de communes

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle Eau potable	67,28	74,00	+10%
Part proportionnelle Eau potable	146,10	160,72	+10%
Part fixe annuelle Assainissement	50,00	50,00	=
Part proportionnelle Assainissement	262,21	277,94	+6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	525,59	562,66	+7%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	=
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	=
Voie Navigable de France (VNF) Prélèvement	0,00	0,00	=
TVA ⁽¹⁾ Eau potable 5,5%	14,24	15,42	8,2%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	=
Voie Navigable de France (VNF) Rejet	0,00	0,00	=
TVA ⁽¹⁾ Assainissement 10%	33,44	35,01	+4,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	115,48	118,23	+2,4%
Total	641,07	680,89	+6,2%
Prix TTC au m³	5,34	5,64	+5,6%

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

La redevance Prélèvement sur la ressource en eau étant appliquée au volume prélevé dans les différentes ressources, le montant global versé à l'Agence de l'Eau est compris dans les dépenses de fonctionnement du budget de l'eau et se trouve répercuté dans le part collectivité du prix de l'eau.